

TS 92-750

GREFFE TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE NANTERRE  
21 OCT. 2010  
DEPOT N° 311 88

**CONSTANTIN ASSOCIES**

**Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 831 300 euros**

**Siège social : 114 rue Marius AUFAN – 92300 Levallois Perret**

**642 010 045 RCS Nanterre**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU 24 SEPTEMBRE 2010**

L'an deux mil dix, le vingt-quatre septembre, à 13h00, le Conseil d'Administration s'est réuni, au Trianon Palace sis 1 boulevard de la Reine – 78000 VERSAILLES, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR**

- Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des Statuts,
- Pouvoir en vue des formalités,

**SONT PRESENTS**

Monsieur Alain PONS, Administrateur,  
Monsieur Amadou RAIMI, Administrateur,  
Monsieur Jean-Marc LUMET, Administrateur,  
Monsieur Jean-Pierre VERCAMER, Administrateur.

Monsieur Claude MITTELETTE et le Cabinet CFCE, représenté par Monsieur Jean-Pierre LE BRIS, co-Commissaire aux Comptes, sont absents excusés.

Le Président constate que tous les Administrateurs sont présents et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

**TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE ET MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS**

Le Président propose aux Administrateurs de transférer le siège social de la Société au 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, et ce à compter de ce jour.

AR

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 114 rue Marius AUFAN – 92300 LEVALLOIS PERRET au 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, à compter de ce jour, et ce sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

En conséquence, le Conseil à l'unanimité décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit

**« Article 4 - Siège social**

Le siège social est fixé 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE. »

**POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES**

Le Président délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Pour extrait certifié conforme des délibérations du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 24 septembre 2010.

Le Président du Conseil d'Administration

